



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13)
Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003914

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif budget annexe déchets 2018

Budget primitif budget annexe déchets 2018

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

L'année 2018 sera consacrée notamment à l'élaboration du futur schéma de collecte des résiduels et des recyclables qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 73,7 € HT par habitant (soit 81,07 € TTC), un montant en très légère baisse en comparaison de 2017.

Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Préambule

L'année 2018 sera consacrée notamment à l'élaboration du schéma de collecte des résiduels et des recyclables qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette date correspond à l'échéance de tous les marchés de collecte ; ce nouveau schéma de collecte a vocation à mettre en adéquation le niveau de service avec l'évolution de comportement de nos usagers, à poursuivre l'incitation à la réduction des déchets produits et à maîtriser l'évolution de la redevance.

Seront poursuivis les projets de sécurisation de la collecte, l'appropriation de la redevance, l'amélioration de la gestion des déchets en habitat collectif et la modernisation des dispositifs de collecte des recyclables en centre-ville.

II. Enjeux financiers

A/ Section d'investissement

1. Les dépenses 1 640 K€ pour 2018 (contre 3 275 K€ en 2017)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ (montant identique à 2017)

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 400 K€ pour 2018 (contre 300 K€ en 2017)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- le programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est susceptible d'être soutenu par les Eco-organismes.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 750 K€ pour 2018 (contre 2 150 K€ en 2017)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 750 K€ pour 2018. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères dotés de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement,
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que les éventuelles grosses réparations.

d/ L'acquisition de matériel informatique : 120 K€ pour 2018 (contre 240 K€ en 2017)

Cette enveloppe intègre pour 2018 :

- le programme d'acquisition et d'installation de 3 équipements informatiques embarqués sur les bennes à ordures ménagères livrées, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation (75 K€). Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2022 et portera, à terme, sur 21 bennes,
- le renouvellement intégral des unités centrales sur tous les postes selon le planning établi par la Direction Informatique (35 K€),
- le renouvellement ordinaire des autres matériels informatiques de la direction (10 K€).

e/ Le remboursement de la dette en capital : 0 K€ pour 2018 (contre 16 K€ en 2017)

La dernière échéance de l'emprunt en cours a pris fin en 2017.

2. Les recettes : 1 640 K€ en 2018 (contre 3 275 K€ en 2017)

a/ Les amortissements : 732 K€ pour 2018 (contre 942 K€ en 2017)

Les amortissements calculés pour 2018 font apparaître une baisse de 210 K€ de cette dotation en comparaison de 2017. Il est à noter que les gros investissements à réaliser dans le cadre du programme d'acquisition et de renouvellement du matériel généreront une hausse de cette dotation à partir de 2019 (1 073 K€) jusqu'en 2022 (1 270 K€).

b/ Le recours à l'emprunt : 907 K€ pour 2018 (contre 2331 K€ en 2017)

Ce projet de budget 2018 laisse apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 907 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2018. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2017, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses : 20 994 K€ pour 2017 (contre 21 339 K€ en 2017 soit -1,6 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Les prévisions relatives à cette rubrique sont basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 11 884 K€ pour 2018 soit en très légère baisse en comparaison de 2017 qui s'élevait à 11 891 K€. Les charges de traitement représentent 56,6 % de la section de fonctionnement (55,7 % en 2017).

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes
(2 025 K€ pour 2018 contre 2 041 K€ en 2017, soit -0,8 %)

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines. Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour compte tenu de l'évolution de la consigne de tri des plastiques.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 20 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 35 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Evolution 2017-2018 de la prestation de tri :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2017	13 000	156,30 €/t	2 032 K€
2018	13 100	149,60 €/t (1)	1 960 K€

(1) tarif tenant compte de la déduction du gain dégagé du portage unique du contrat CITEO par le SYBERT

Valorisation des OM résiduelles

(3 863 K€ pour 2018 contre 4 027 K€ en 2017, soit -4,1 %)

La prévision 2018 est établie sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prend donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré et définitif de la ligne d'incinération de 1976.

Les crédits prévus pour cette prestation prennent également en considération le programme d'investissement à réaliser sur les fours actuellement en fonctionnement sur la base des tonnages estimés.

Evolution 2017-2018 de la prestation d'incinération étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés sont en outre grevés de la TGAP estimée à hauteur de 6 €/t

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2017	31 300	122,50 €/t + 6 €/t	4 022 K€
2018	31 000	118,60 €/t + 6 €/t	3 863 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM

(6 063 K€ pour 2018 contre 5 823 K€ en 2017, soit +4,1 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2017 réel	22,51	1,12	2,84	1,55	2,02	30,04	5 780 K€
2018	22,51	1,12	2,84	1,55	3,16	31,18	6 063 K€

Population prise en compte pour 2017 : 192 042 habitants

Population prise en compte pour 2018 : 192 302 habitants

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables

(1 850 K€ pour 2018 contre 1 915 K€ en 2017)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 3 prestataires de collecte interviennent sur le nouveau territoire du Grand Besançon : les sociétés VEOLIA sur le secteur historique du Grand-Besançon, SUEZ sur le secteur de la communauté de communes de la Dame Blanche Bussièrès et NICOLLIN sur le secteur de la communauté de commune du Val Saint-Vitois. Il est rappelé que l'ensemble de ces trois marchés prendra fin au 31 décembre 2018 et un nouveau marché unique prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Collecte du verre

0 € (contre 30 K€)

Les deux marchés de collecte du verre concernant les communes récemment intégrées au Grand Besançon seront échus au 31 décembre 2017. La collecte des 60 points d'apport volontaire concernés sera assurée par la régie à compter du 1^{er} janvier 2018 comme sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon, à moyen constant.

Collecte du carton
(80 K€ pour 2018, contre 90 K€ en 2016)

Le nouveau marché avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est établi sur la base d'un prix en 2017 de 180 €/t de carton collectée, soit un tarif en baisse d'environ 10 % en comparaison du précédent marché. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 t.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 920 K€ en 2018 soit un montant identique à 2017.

Les crédits prévus pour 2018 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2018, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre notamment :

- le GVT : + 20 K€,
- la hausse de la cotisation patronale de retraite : + 30 K€,
- la mise en place d'un central téléphonique commun SYBERT/DGD (25 K€ déjà prévu en 2017) : 0 K€.

Les efforts permanents d'optimisation menés au cours de ces dernières années ont permis le maintien de l'enveloppe au niveau de l'an passé.

d/ Les fournitures pour la régie : 480 K€ pour 2018 (contre 472 K€ en 2017, soit +1,7 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement au parc de véhicules de la régie. La variation trouve son origine dans l'augmentation du poste pièces mécaniques en raison de la hausse sensible des coûts de maintenance liée à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs ainsi qu'au vieillissement général du parc de véhicules poids lourds de collecte.

e/ Les autres prestations : 103 K€ pour 2018 (contre 113 K€ en 2017)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules. En 2018, figurent également les crédits nécessaires à la maintenance des 2 logiciels de facturation de la redevance provenant des communes intégrées pour 10 K€.

2. Les recettes : 20 994 K€ pour 2018 (contre 21 339 K€ en 2017, soit en baisse de 1,6 %)

a/ Subventions : 2 820 K€ pour 2017 (contre 3 140 K€ en 2017)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant d'Eco-Emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès d'Eco-Emballages et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2018 est évalué à 2 460 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2017, le nouveau soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Un autre éco organisme, Eco-Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2018 s'élève à 185 K€.

A ce poste figure également depuis 2016 et jusqu'en 2018, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif. La somme escomptée au titre de 2018 est estimée à 91 K€.

b/ Ventes matières : 814 K€ pour 2018 (contre 769 K€ en 2017, soit + 5,8 %)

Cette prévision tient compte du nouveau périmètre géographique, de la hausse sensible du tonnage de déchets recyclables en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques et du cours de reprise des matières.

c/ La REOM

Il est rappelé que les 15 communes intégrées au Grand Besançon le 1^{er} janvier 2017 bénéficieront d'un niveau de service inchangé jusqu'à la fin de l'année 2018. Elles continueront ainsi d'être facturées sur la base d'une redevance incitative basée sur la levée. L'harmonisation de la facturation est prévue le 1^{er} janvier 2019.

Pour mémoire, la redevance incitative sur le secteur historique du Grand Besançon est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Ces assiettes ont ainsi diminué de façon significative depuis la mise en place de la RI. Cette érosion des bases, en atténuation sensible ces dernières années, retrouve une certaine vigueur depuis le 2^{ème} semestre 2016 en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de garantir l'équilibre des budgets futurs.

Pour 2018, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette en masse de la RI des ménages sera identique au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (192 302 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **73,3 € HT par habitant en 2018 (soit 80,60 € TTC)**, contre 73,8 € HT en 2017, soit une moyenne en baisse de 0,7%.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2018 s'élèvent ainsi à :

- 14 103 K€ pour la redevance des ménages (identique à 2017),
- 3 082 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...).

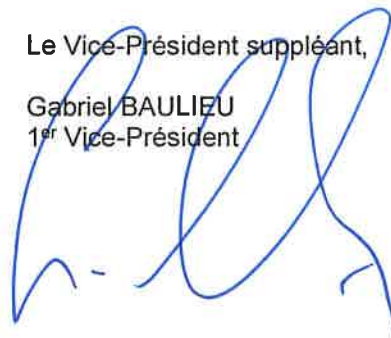
BUDGET ANNEXE DECHETS						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 242 000,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	0,00
		012 Charges de personnel	4 920 000,00		20 Immobilisations incorporelles	3 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	67 000,00		21 Immobilisations corporelles	1 527 000,00
		66 Charges financières	0,00		23 Immobilisations en cours	
		67 Charges exceptionnelles	31 000,00		020 Dépenses Imprévues	5 000,00
		022 Dépenses imprévues	1 000,00			
		Total opérations réelles	20 261 000,00		Total opérations réelles	1 535 000,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	731 700,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	105 025,00
		023 Virement à la section d'investissement	1 000,00			
		Total opérations d'ordre	732 700,00		Total opérations d'ordre	105 025,00
	TOTAL	20 993 700,00		TOTAL	1 640 025,00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	18 004 675,00	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	0,00
		74 Dotations, subvention et participations	2 820 000,00		16 Recours à l'emprunt	907 325,00
		75 Produits de gestion courante	30 000,00			
		77 Produits exceptionnels	6 000,00			
		013 Atténuations de charges	28 000,00			
		Total opérations réelles	20 888 675,00		Total opérations réelles	907 325,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	105 025,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	731 700,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00
		Total opérations d'ordre	105 025,00		Total opérations d'ordre	732 700,00
		TOTAL	20 993 700,00		TOTAL	1 640 025,00

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget primitif annexe déchets 2018.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017

Contrôle de légalité



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Numéro SIRET 24250036100033	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC Communauté d agglomération du Grand Besançon
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE GRAND BESANCON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : BA DECHETS (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	26
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	29
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	30
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	31
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	20 993 700,00	20 993 700,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		20 993 700,00	20 993 700,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	1 640 025,00	1 640 025,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 640 025,00	1 640 025,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	22 633 725,00	22 633 725,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 350 000,00	0,00	15 242 000,00	15 242 000,00	15 242 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 920 000,00	0,00	4 920 000,00	4 920 000,00	4 920 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 500,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
Total des dépenses de gestion des services		20 347 500,00	0,00	20 229 000,00	20 229 000,00	20 229 000,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	41 500,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		20 395 500,00	0,00	20 261 000,00	20 261 000,00	20 261 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	941 900,00		731 700,00	731 700,00	731 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		943 900,00		732 700,00	732 700,00	732 700,00
TOTAL		21 339 400,00	0,00	20 993 700,00	20 993 700,00	20 993 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 993 700,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	25 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 995 000,00	0,00	18 004 675,00	18 004 675,00	18 004 675,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 140 000,00	0,00	2 820 000,00	2 820 000,00	2 820 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes de gestion des services		21 190 000,00	0,00	20 882 675,00	20 882 675,00	20 882 675,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	51 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		21 241 500,00	0,00	20 888 675,00	20 888 675,00	20 888 675,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	97 900,00		105 025,00	105 025,00	105 025,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		97 900,00		105 025,00	105 025,00	105 025,00
TOTAL		21 339 400,00	0,00	20 993 700,00	20 993 700,00	20 993 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 993 700,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	627 675,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 946 800,00	0,00	1 527 000,00	1 527 000,00	1 527 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 156 800,00	0,00	1 530 000,00	1 530 000,00	1 530 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses financières	20 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 177 300,00	0,00	1 535 000,00	1 535 000,00	1 535 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	97 900,00		105 025,00	105 025,00	105 025,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	97 900,00		105 025,00	105 025,00	105 025,00
	TOTAL	3 275 200,00	0,00	1 640 025,00	1 640 025,00	1 640 025,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 640 025,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 331 300,00	0,00	907 325,00	907 325,00	907 325,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 331 300,00	0,00	907 325,00	907 325,00	907 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 331 300,00	0,00	907 325,00	907 325,00	907 325,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	941 900,00		731 700,00	731 700,00	731 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	943 900,00		732 700,00	732 700,00	732 700,00
	TOTAL	3 275 200,00	0,00	1 640 025,00	1 640 025,00	1 640 025,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 640 025,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	627 675,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 242 000,00		15 242 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 920 000,00		4 920 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 000,00		67 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	31 000,00	0,00	31 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	731 700,00	731 700,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 000,00	1 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	20 261 000,00	732 700,00	20 993 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 993 700,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	105 025,00	105 025,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	3 000,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 527 000,00	0,00	1 527 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 535 000,00	105 025,00	1 640 025,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 640 025,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M, 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	28 000,00		28 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	18 004 675,00		18 004 675,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	2 820 000,00		2 820 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	105 025,00	111 025,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	20 888 675,00	105 025,00	20 993 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 993 700,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	907 325,00	0,00	907 325,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		731 700,00	731 700,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 000,00	1 000,00
	Recettes d'investissement – Total	907 325,00	732 700,00	1 640 025,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 640 025,00
---	---------------------

Communauté d agglomération du Grand Besançon - BA DECHETS - BP (projet de budget) - 2018

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	15 350 000,00	15 242 000,00	15 242 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	14 321 000,00	13 934 000,00	13 934 000,00
605	Achats de matériel, équipements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	175 000,00	185 000,00	185 000,00
6064	Fournitures administratives	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6066	Carburants	250 000,00	250 000,00	250 000,00
6068	Autres matières et fournitures	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	175 000,00	150 000,00	150 000,00
6156	Maintenance	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	12 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	35 000,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	17 000,00	17 000,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	28 000,00	28 000,00
627	Services bancaires et assimilés	28 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	8 500,00	8 500,00
6287	Remboursements de frais	176 000,00	493 000,00	493 000,00
6288	Autres	8 500,00	10 000,00	10 000,00
6358	Autres droits	7 000,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 920 000,00	4 920 000,00	4 920 000,00
6331	Versement de transport	48 000,00	48 000,00	48 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	51 000,00	51 000,00	51 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 670 000,00	2 670 000,00	2 670 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	729 000,00	729 000,00	729 000,00
6415	Supplément familial	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	471 000,00	471 000,00	471 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	780 000,00	780 000,00	780 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6471	Prestations directes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	36 000,00	36 000,00	36 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 000,00	16 000,00	16 000,00
648	Autres charges de personnel	12 000,00	12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 500,00	67 000,00	67 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	70 000,00	60 000,00	60 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		20 347 500,00	20 229 000,00	20 229 000,00
66	Charges financières (b) (8)	1 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	41 500,00	31 000,00	31 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	500,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	40 000,00	30 000,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfics et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

Communauté d agglomération du Grand Besançon - BA DECHETS - BP (projet de budget) - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	5 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		20 395 500,00	20 261 000,00	20 261 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	941 900,00	731 700,00	731 700,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	941 900,00	731 700,00	731 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		943 900,00	732 700,00	732 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		943 900,00	732 700,00	732 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 339 400,00	20 993 700,00	20 993 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			20 993 700,00
---	--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 109,95
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 109,95
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	25 000,00	28 000,00	28 000,00
64198	Autres remboursements	25 000,00	28 000,00	28 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 995 000,00	18 004 675,00	18 004 675,00
706	Prestations de services	17 224 000,00	17 185 675,00	17 185 675,00
7088	Autres produits activités annexes	771 000,00	819 000,00	819 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 140 000,00	2 820 000,00	2 820 000,00
74	Subventions d'exploitation	3 140 000,00	2 820 000,00	2 820 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	30 000,00	30 000,00
758	Produits divers de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		21 190 000,00	20 882 675,00	20 882 675,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	51 500,00	6 000,00	6 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	1 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	50 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		21 241 500,00	20 888 675,00	20 888 675,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	97 900,00	105 025,00	105 025,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	97 900,00	105 025,00	105 025,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		97 900,00	105 025,00	105 025,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 339 400,00	20 993 700,00	20 993 700,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 993 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 946 800,00	1 527 000,00	1 527 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	550 000,00	650 000,00	650 000,00
2154	Matériel industriel	2 800,00	3 000,00	3 000,00
2182	Matériel de transport	2 150 000,00	750 000,00	750 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	240 000,00	120 000,00	120 000,00
2184	Mobilier	4 000,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	200 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 156 800,00	1 530 000,00	1 530 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 500,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses financières		20 500,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 177 300,00	1 535 000,00	1 535 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	97 900,00	105 025,00	105 025,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	97 900,00	105 025,00	105 025,00
13918	Autres subventions d'équipement	97 900,00	105 025,00	105 025,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		97 900,00	105 025,00	105 025,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 275 200,00	1 640 025,00	1 640 025,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 640 025,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 331 300,00	907 325,00	907 325,00
1641	Emprunts en euros	2 331 300,00	907 325,00	907 325,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 331 300,00	907 325,00	907 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 331 300,00	907 325,00	907 325,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	941 900,00	731 700,00	731 700,00
28031	Frais d'études	50 000,00	47 500,00	47 500,00
28131	Bâtiments	20 800,00	20 800,00	20 800,00
28153	Installations à caractère spécifique	399 000,00	256 800,00	256 800,00
28182	Matériel de transport	438 000,00	375 000,00	375 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	32 500,00	30 000,00	30 000,00
28184	Mobilier	1 600,00	1 600,00	1 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		943 900,00	732 700,00	732 700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		943 900,00	732 700,00	732 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 275 200,00	1 640 025,00	1 640 025,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 640 025,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1986.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé D/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

Communauté d agglomération du Grand Besançon - BA DECHETS - BP (projet de budget) - 2018

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

Communauté d agglomération du Grand Besançon - BA DECHETS - BP (projet de budget) - 2018

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5	21/11/2013
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences et logiciels	2	21/11/2013
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences et logiciels (investissements lourds)	5	21/11/2013
L	Agencements et aménagements de terrains	10	21/11/2013
L	Constructions - composantes 1ère catégorie	15	21/11/2013
L	Constructions	30	21/11/2013
L	Constructions sur sol d'autrui - composantes 1ère catégorie	15	21/11/2013
L	Constructions sur sol d'autrui	30	21/11/2013
L	Point d'Apport Volontaire (PAV)	10	21/11/2013
L	Conteneur	10	21/11/2013
L	Matériel et outillage industriel légers	5	21/11/2013
L	Matériel et outillage industriel lourds	10	21/11/2013
L	Batiments	30	21/11/2013
L	Matériel de transport (véhicules légers, cycles...)	5	21/11/2013
L	Véhicules utilitaires (camionnettes, plateaux, fourgonnettes...)	8	21/11/2013
L	Véhicule spécialisé benne à ordure	9	21/11/2013
L	Camion lève conteneur	12	21/11/2013
L	Matériel de bureau, téléphonie et matériel informatique (PC, imprimantes, graveurs...)	5	21/11/2013
L	Mobiliers	10	21/11/2013
L	Autres immobilisations corporelles (matériel classique)	5	21/11/2013
L	Autres immobilisations corporelles (équipements spécifiques)	10	21/11/2013
L	Batiments légers et abris	15	21/11/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		110 025,00	110 025,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		110 025,00	110 025,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	105 025,00	105 025,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	110 025,00	0,00	0,00	110 025,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		732 700,00	III 732 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		732 700,00	732 700,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	47 500,00	47 500,00
28131	Bâtiments	20 800,00	20 800,00
28153	Installations à caractère spécifique	256 800,00	256 800,00
28182	Matériel de transport	375 000,00	375 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	30 000,00
28184	Mobilier	1 600,00	1 600,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 000,00	1 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	732 700,00	0,00	0,00	0,00	732 700,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	110 025,00
Ressources propres disponibles	IV	732 700,00
Solde	V = IV – II (6)	622 675,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	9,60	0,00	9,60
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		104,00	0,00	104,00	91,90	4,00	95,90
Adjoint technique	C	35,00	0,00	35,00	20,00	3,00	23,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	32,00	0,00	32,00	33,50	0,00	33,50
Agent de maîtrise	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	3,80	0,00	3,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		116,00	0,00	116,00	101,50	4,00	105,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD Autres
Adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD Autres
Adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD Autres
Technicien	B	TECH	376	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				49 413,54		
Adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-a°	CDD Autres
Adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-a°	CDD
emploi avenir	C	TECH		16 471,18	A Contrat aidé	A Contrats aidés
emploi avenir	C	TECH		16 471,18	A Contrat aidé	A Contrats aidés
emploi avenir	C	TECH		16 471,18	A Contrat aidé	A Contrats aidés
TOTAL GENERAL				49 413,54		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
38 : article 38 des lois de finances.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 36 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
Autres				
-	SYBERT		SYNDICAT MIXTE	11 884 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).